

## COTISATIONS / CONTRIBUTION

<b>COTISATIONS OBLIGATOIRE</b> (Structures affiliées)	<b>0,80 %</b>	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)
<b>COTISATIONS ADDITIONNELLE</b>	<b>0,48 %</b>	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)
<b>CONTRIBUTION AU SOCLE COMMUN</b> (Structures non affiliées et adhérentes au socle commun)	<b>0,12 %</b>	(Assiette : total des rémunérations versées aux agents telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie = TBI)

## PRESTATIONS - CONSEIL ET STRATEGIE RH

◆ <b>ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT</b>	<b>RECRUTEMENT À LA CARTE</b>	
	Déclaration / diffusion / sourcing	550 €
	Analyse complémentaire (mise en situation, tests) / rédaction préconisations	650 €
	<b>RECRUTEMENT CLÉS EN MAIN</b>	
	Accompagnement complet et approfondi	2 250 €
◆ <b>ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS</b>	<b>BILAN PROFESSIONNEL</b>	1 500 €
	<b>BILAN PROFESSIONNEL FLASH</b>	600 €
	<b>CONSTRUCTION ET MISE EN OEUVRE DU PLAN INDIVIDUEL DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES</b>	600 €
◆ <b>RETRAITE (Réalisation)</b>	<b>DOSSIERS DEMATÉRIALISÉS :</b>	
	<b>Dossier de demande de retraite :</b>	
	Pension vieillesse « normale » et réversion	48 €
	Pension départ anticipé hors invalidité	65 €
	Pension départ anticipé pour invalidité	80 €
	Demande d'avis préalable	32 €
	Qualification de CIR	24 €
	Etude de retraite	16 € / heure
	Fiabilisation du Compte Individuel Retraite	12 €
	Droit à l'information	24 €
	Aide à la correction des anomalies sur déclaration individuelle	16 € / heure
	<b>DOSSIERS NON DÉMATÉRIALISÉS :</b>	
	Demande de régularisation de services	24 €
	Validation des services de contractuel	32 €
	Rétablissement au régime général à l'IRCANTEC	48 €
◆ <b>RETRAITE (Contrôle)</b>	<b>DOSSIERS DÉMATÉRIALISÉS :</b>	
	<b>Dossier de demande de retraite :</b>	
	Pension vieillesse « normale » et réversion	24 €
	Pension départ anticipé hors invalidité	32.50 €
	Pension départ anticipé pour invalidité	40 €
	Demande d'avis préalable	16 €
	Qualification de CIR	18 €
	Etude de retraite	16 € / heure
	Fiabilisation du Compte Individuel Retraite	9 €
	Droit à l'information	18 €
	Aide à la correction des anomalies sur déclaration individuelle	16 € / heure
	<b>DOSSIERS NON DÉMATÉRIALISÉS :</b>	
	Demande de régularisation de services	24 €
	Validation des services de contractuel	32 €
	Rétablissement au régime général à l'IRCANTEC	48 €
◆ <b>PAIE</b>	<b>STRUCTURES ADHÉRENTES À LA PAIE À FAÇON :</b>	
	<b>Toute nouvelle adhésion nécessite un audit obligatoire de la paie</b>	
	Audit de paie	300 € / jour
	Forfait création collectivité	300 €
	Forfait création agent	15 €
	Réalisation de la paie (hors EHPAD)	7 € / bulletin mensuel (via Cosoluce)
	Réalisation de la paie pour un EHPAD	10 € / bulletin mensuel (via Cosoluce)
	<b>STRUCTURES NON ADHÉRENTES À LA PAIE À FAÇON :</b>	
	Réalisation de paie(s) en urgence (hors EHPAD)	14 € / bulletin mensuel
	Réalisation de paie(s) en urgence pour un EHPAD	20 € / bulletin mensuel
	<b>TOUTES STRUCTURES :</b>	
	Réalisation de calculs et études complexes	500 € / jour / intervenant
	Audit de paie (hors structures adhérentes à la paie à façon)	500 € / jour / intervenant
	Simulation paie simple et calculs simples	100 € / feuille de calcul

# COTISATIONS, CONTRIBUCTIONS ET TAUX

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

page 2/2

## PRESTATIONS - CONSEIL ET STRATEGIE RH (suite)

◆ INTÉRIM TERRITORIAL	STRUCTURES AFFILIÉES	6 % du salaire brut versé à l'agent mis à disposition, comprenant le traitement de base, le régime indemnitaire et les indemnités éventuelles (travail de nuit, congés payés...)		
	STRUCTURES NON AFFILIÉES	7 % du salaire brut versé à l'agent mis à disposition, comprenant le traitement de base, le régime indemnitaire et les indemnités éventuelles (travail de nuit, congés payés...)		
	TOUTES STRUCTURES	Forfait pour réalisation d'une paie en urgence ou d'un acompte Forfait pour recherche de profil réalisé par le CDG86 sans demande de contrat via intérim territorial	75 € 250 €	
◆ CONSEIL EN ORGANISATION	ÉVALUATION RPS ET INTÉGRATION DUERP		500 € / jour / intervenant	
	DÉMARCHES QVT		500 € / jour / intervenant	
	ANALYSE DES PRATIQUES		500 € / jour / intervenant	
	ÉTUDES ET DIAGNOSTIC ORGANISATIONNELS		500 € / jour / intervenant	
	OPTIMISATION DES OUTILS DE GESTION ET ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE EN MAIN		500 € / jour / intervenant	
	MISE A DISPOSITION DU MODULE GPEEC (module complémentaire sur l'application « données sociales »)			
		de 1 à 20 agents	50 € / an	
		de 21 à 49 agents	250 € / an	
		de 50 à 99 agents	500 € / an	
		de 100 à 349 agents	800 € / an	
	de 350 à 499 agents	1 500 € / an		
	500 agents et plus	2 000 € / an		
	DÉMARCHES GPEEC + ACCOMPAGNEMENT MODULE GPEEC		500 € / jour / intervenant	
	AIDE À L'ÉLABORATION DES LDG		500 € / jour / intervenant	
	AIDE À L'ÉLABORATION DU PROJET D'ADMINISTRATION		500 € / jour / intervenant	
	ATELIERS SUR DEMANDE (management, communication...)		500 € / jour / intervenant	
	ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE TEMPS DE TRAVAIL / RÉGLEMENT INTERIEUR		500 € / jour / intervenant	
◆ GESTION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT	STRUCTURES AFFILIÉES :		de 0 à 10 agents	200 €
			de 11 à 50 agents	300 €
			de 51 à 100 agents	400 €
			de 101 à 200 agents	600 €
			200 agents et plus	1 200 €
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :		Sur devis (adhésion + traitement)	
◆ MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE	STRUCTURES AFFILIÉES :		Intervention incluse dans la cotisation additionnelle	
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :		500 € / jour / intervenant	
◆ MÉDIATION A L'INITIATIVE DU JUGE OU DES PARTIES	TOUTES STRUCTURES :		500 € / jour / intervenant	
◆ ENQUÊTE ADMINISTRATIVE	TOUTES STRUCTURES :		500 € / jour / intervenant	

## PRESTATIONS - SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

◆ MÉDECINE DU TRAVAIL	STRUCTURES AFFILIÉES :		Forfait 85 € / agent / an	
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :		Sur devis (sur la base du temps passé et du nombre d'agents)	
◆ ACFI : AGENT CHARGÉ DES FONCTIONS D'INSPECTION	STRUCTURES AFFILIÉES :		Intervention incluse dans la cotisation additionnelle	
	STRUCTURES NON AFFILIÉES :		500 € / jour / intervenant	
◆ CONSEIL MÉDICAL	STRUCTURES NON AFFILIÉES ET NON ADHÉRENTES AU SOCLE COMMUN :		250 € / dossier	

## PRESTATIONS - ARCHIVISTES ITINÉRANTS

◆ ARCHIVAGE	TOUTES STRUCTURES :		350 € / jour / intervenant	
-------------	---------------------	--	----------------------------	--

## PRESTATIONS - ATELIERS ET INTERVENTIONS

◆ ATELIERS / INTERVENTIONS	ATELIERS COLLECTIFS PROPOSÉS PAR LE CDG86		250 € / demi-journée / structure	
	ATELIERS À LA CARTE A LA DEMANDE DE LA COLLECTIVITÉ		500 € / jour / intervenant	